

FRANCE  
EUROPE



S.A.R.L au capital de 25 000 €

Société Nouvelle de GARDE-MEUBLES  
DÉMÉNAGEMENTS

ARGENTEUIL – Tél : 01 39 81 95 95 – Fax : 01 39 81 16 72

78600 MAISONS-LAFFITTE – Tél : 01 39 62 33 33 – 95240 CORMEILLES-EN-PARISIS – Tél : 01 39 78 65 55 – 27410 AJOU – Tél : 02 32 58 61 21



## DECLARATION DE VALEUR

(Conditions d'indemnisation des pertes et avaries)

### A REMPLIR QUEL QUE SOIT LE MODE DE GARANTIE CHOISI

Vous confiez le déménagement de votre mobilier à un déménageur professionnel. L'entreprise de déménagement sera responsable des dommages éventuels pouvant survenir au mobilier confié dans les conditions fixées à l'article 13 des conditions générales de vente reproduites au dos.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 des conditions générales de vente, l'indemnisation pour pertes et avaries est limitée à la valeur totale du mobilier et, pour chaque objet ou élément de mobilier à 2.000,00 EUROS.

Dans certains cas, la responsabilité de l'entreprise ne peut être retenue (accident ou incendie non responsable, vol avec agression, et d'une manière générale, les cas de force majeure) : vous pouvez alors estimer que la garantie de responsabilité contractuelle de l'entreprise est insuffisante et opter pour la souscription d'une assurance dommage (article 4 des conditions générales de vente), dont les conditions sont tenues à votre disposition sur demande.

#### 1) Valeur totale du mobilier

Indiquez en lettres et en chiffres la valeur totale du mobilier, y compris les objets ou éléments de mobilier désignés individuellement en 2 :

(lettres) .....(chiffres) ..... EUROS

#### 2) Valeurs individuelles

\* Vous avez choisi la garantie de responsabilité contractuelle : indiquez et valorisez les objets ou éléments de mobilier dont la valeur individuelle est supérieure à 2.000,00 EUROS.

\* Vous avez opté pour l'assurance dommage : vous pouvez également lister et valoriser les objets ou éléments de mobilier de votre choix.

DESIGNATION	VALEUR	DESIGNATION	VALEUR
TOTAL DES VALEURS INDIVIDUELLES :			EUROS

#### MODE DE GARANTIE CHOISI :

- GARANTIE DE RESPONSABILITE CONTRACTUELLE  
 ASSURANCE DOMMAGE

\* Cette déclaration de valeur est à retenir comme base de calcul du coût du mode de garantie choisi figurant au devis.

M..... déclare que les valeurs énoncées ci-dessus sont sincères et réelles.

Fait à ..... Le ..... SIGNATURE DU CLIENT:

\*Pour l'acceptation des conditions générales de vente, se reporter au dos.  
RETOURNER A L'ENTREPRISE UN EXEMPLAIRE.

**Siège social : 1, rue du Triage – 95100 ARGENTEUIL**

R.C.S. B 394 588 685 00021 – Code APE 4942 Z – N° TVA Intracommunautaire FR 86 394 588 685